## Rwanda: La répression contre l'opposition et les médias s'intensifie

Human Rights Watch, 19 octobre 2021 L'espace pour les voix dissidentes se ferme (Nairobi) – Les autorités rwandaises ont arrêté neuf personnes liées à un parti d'opposition ainsi qu'un journaliste au cours c dernià re semaine, dans une période où elles intensifient leur répression contre les opposants et les détracteurs, a déclaré Human Rights Watch. Ces mesures répressives semblent être liées au «Â Ingabire Day Â», un évà neme organisé par le parti d'opposition non enregistré Dalfa-Umurinzi, prévu pour le 14 octobre 2021 afin de discuter notamment de la répression politique au Rwanda.

Théoneste Nsengimana, un journaliste qui avait prévu de couvrir l'événement et d'animer une discussion sur s YouTube avec Victoire Ingabire, la dirigeante du parti, a été arrêté le 13 octobre. Plusieurs membres et représentants régionaux du parti â€" Sylvain Sibomana, Alexis Rucubanganya, Hamad Hagengimana et Jean-Claude Ndayishimiye â€" ont été arrêtés à leurs domiciles dans la soirée du 13Â octobre, ainsi que Joyeuse Uwatuje, une amie proche et assistante personnelle de Victoire Ingabire. Selon des sources au sein de Dalfa-Umurinzi, Alphonse Mutabazi a été arrêté dans la matinée du 14 octobre, tandis que Marcel Nahimana, le Secrétaire général du parti, et Emmanuel Masengesho, ont é arrêtés dans la soirée du 14 octobre. Régine Kadoyimana, administratrice et assistante au sein du parti, a été arrêt 16 octobre à son domicile à Kigali, la capitale. «Â Le dernier coup de filet du gouvernement rwandais d©montre son refus de tolérer le débat et la critique Â», a expliqué Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale à Human Rights Wat «Â Ces arrestations manifestement arbitraires et politiques sont destinées à dissuader davantage les personnes de s'exprimer contre la politique ou les abus du gouvernement. Â» L'Office rwandais d'investigation (Rwanda Invest Bureau, RIB) a annoncé dans un tweet tard le 13 octobre que Théoneste Nsengimana et cinq autres personnes non nommées avaient été placés en garde à vue pour «Â publication de rumeurs visant à inciter au soulÃ"vement ou des troubles au sein de la population Â». Le RIB a aussi averti ceux qui utilisent les réseaux sociaux qu'ils devaient éviter d «Â porter atteinte à la sécurité nationale Â» et «Â inciter à la division Â». Le bureau d'investigation n'a pas publiquement l'arrestation des quatre autres personnes. Selon des sources au sein du parti, les dix personnes ont été arrêtées dans différentes régions du pays. Toutes, à l'exception de Kadoyimana, sont actuellement détenues au p police de Remera, à Kigali. Kadoyimana serait détenue au poste de police de Kicukiro, mais Human Rights Watch n'a pa pu confirmer cette information. Toutes ont reçu la visite d'un avocat. Le porte-parole du RIB n'a pas répondu aux demandes d'informations de Human Rights Watch. Le 18 octobre, un agent du RIB a appelé Victoire Ingabire pour la convoquer au sià ge du bureau d'investigation à Kigali, mais au moment de la publication de ce communiqué, elle ne sât était pas encore rendue. Les lois rwandaises permettent, grâce à des dispositions excessivement larges et vagues, des limitations arbitraires de la liberté de parole qui violent le droit à la liberté d'expression et les protections de la liberté d médias consacrés par le droit international. L'une des lois utilisées pour limiter la liberté de parole est la Loi sur la prévention et la répression de la cybercriminalité, qui interdit la publication de «Â rumeurs Â», passible d'une pe maximale de cinq ans de prison et d'une amende allant jusqu'Ã trois millions de francs rwandais (3Â 000Â USD). Cependant, le seul fait que les informations soient v\( \tilde{A} \) cridiques ou non ne constitue pas en soi une base I\( \tilde{A} \) cities pour criminaliser la liberté de parole en vertu du droit international. Ces accusations sont totalement inappropriées et mettent en évidence la manipulation du systà me judiciaire pour étouffer la critique et intimider le public, a indiqué Human Rights Watch. Les dix personnes arrÃatées devraient toutes Ãatre libérées immédiatement et sans conditions. Victoire Ingabire, l'ancienne présidente du parti d'opposition non enregistré FDU-Inkingi, avant de créer le Dalfa-Umurinzi en noven 2019, a été condamnée Ã 15 ans de prison pour conspiration en vue de déstabiliser le gouvernement en place et po négation du génocide aprÃ"s qu'elle a tenté de contester l'élection présidentielle de 2010. Elle a finalement Â libérée en septembre 2018. Sylvain Sibomana, alors Secrétaire général des FDU-Inkingi, a d'abord été arrÃ autre membre du parti, Anselme Mutuyimana, en 2012 et a été accusé d'avoir organisé une réunion illégale dan Anselme Mutuyimana a été libéré en 2018, mais il a été retrouvé mort dans des circonstances mystérieuses e mars 2019. Sylvain Sibomana a été libéré en 2021. Théoneste Nsengimana avait auparavant été arrêté en avec trois autres bloqueurs et un chauffeur collaborant avec des chaînes YouTube rwandaises qui réalisaient des reportages sur l'impact des directives liées au Covid-19 sur les populations vulnérables. Théoneste Nsengimana, Dieudonné Niyonsenga, connu sous le nom de «Â Cyuma Hassan Â», propriétaire d'Ishema TV, et son chauffeur Fic Komezusenge avaient alors été mis en examen. Théoneste Nsengimana a été placé en détention provisoire pour accusations de fraude, mais il a été libéré en mai 2020 par manque de preuves. Dieudonné Niyonsenga et FidÃ"le Komezusenge ont été accusés de falsifier des documents, de se faire passer pour des journalistes et d' entraver des travaux publics, mais ils ont tous deux été acquittés le 12 mars 2021. Le ministà re public a fait appel de l' acquittemente. l'audience doit se dérouler en novembre. Le 14 octobre 2021, la Commission rwandaise des médias a publié une déclaration indiquant que Dieudonné Niyonsenga n'était pas journaliste. La définition étroite au Rwanda du journaliste, A savoir «Â toute personne ayant les connaissances journalistiques de base et exerA§ant le journalisme comme sa premià re profession Â», va à l'encontre des normes internationales et a permis au gouvernement de poursuivre des blogueurs ayant réalisé d'importants reportages d'intérêt public, a expliqué Human Rights Watc mars, Human Rights Watch a documenté la répression croissante à l'encontre des personnes utilisant YouTube pou des reportages sur les atteintes aux droits humains et sur les affaires courantes, et pour animer des discussions politiques. Entre mars 2020 et mars 2021, au moins huit personnes faisant des reportages ou commentant les affaires courantes ont été menacées, arrêtées, poursuivies ou ont «Â disparu Â» dans des circonstances mystérieuses. D commentateurs en ligne comme Yvonne Idamange et Aimable Karasira ont aussi utilisé leurs vidéos pour parler du génocide de 1994, des crimes commis par le Front patriotique rwandais (RPF) au pouvoir au lendemain du génocide et des commémorations des meurtres par le gouvernement. Yvonne Idamange, une survivante tutsie du génocide qui a accusé le gouvernement de monnayer le génocide et a appelé à une manifestation, a Ã©té reconnue coupable, lors de procÃ"s tenu Ã huis clos, d'incitation à la violence et à l'insurrection, de dénigrement des mémoriaux du gén propagation de rumeurs et d'agression, entre autres chefs d'inculpation le 30 septembre. Elle a été condamnée de prison. Le 31 mai, Aimable Karasira a été arrêté pour des accusations incluant négation et justification du génocion incitation aux divisions, et n'a pas encore été jugé. Ces dernià res années, plusieurs membres des FDU-Inkingi, pa devenu Dalfa-Umurinzi, ont rapporté avoir été dîtenus au secret, frappés et interrogés sur leur adhésion au parti. E janvier 2020, six membres ont été condamnés pour des chefs d'accusation comprenant la constitution de forces a irréguliÃ"res ou la collaboration avec de telles forces et des crimes contre l'État. Parmi les personnes condamnées figuraient Boniface Twagirimana, le leader adjoint du parti, qui Â«Â a disparu Â» de sa cellule de prison Ã Mpanga, dans le sud du Rwanda, en octobre 2018 et est toujours porté disparu. Trois autres personnes â€" Théophile Ntirutwa, Venant Abayisenga et Léonille Gasengayire – ont été acquittées de tous les chefs d'accusation et libérées. Après leu ils ont accordé des entretiens filmés à des chaînes YouTube locales détaillant leur détention provisoire et décrive mauvais traitements et les tortures, y compris à Kwa Gacinya, un établissement de détention non officiel dans le quartier de Gikondo à Kigali, et dans les prisons de Mageragere et de Nyanza. Venant Abayisenga a été porté disparu en juin 2020 aprÃ"s qu'il est sorti acheter du crédit pour son téléphone portable, et on craint qu'il ait fait l'objet dâ€ forcée ou qu'il soit mort. Théophile Ntirutwa a été arrêté Ã nouveau aprÃ"s une attaque de sa boutique dans le d Rwamagana le 11 mai. Le 18 mai, Théophile Ntirutwa et trois autres personnes présentes dans sa boutique au moment de l'attaque ont été inculpés de crimes incluant le meurtre, le vol et la «Â propagation de fausses informations dans l de créer une opinion internationale hostile à l'État rwandais Â». Leur procà s n'a pas encore commencé. En 2 membres des FDU-Inkingi ont été portés disparus ou retrouvés morts dans des circonstances suspectes. Outre Anselme Mutuyimana, Syldio Dusabumuremyi, le coordinateur national du parti, a été poignardé à mort en septembre. Eugà ne Ndereyimana, un autre membre du parti, a été porté disparu le 15 juillet, sans jamais être arrivé à une réunion Ã Nyagatare, dans la province de l'Est. En mars 2016, Illuminée Iragena, une militante politique et membre des FDU-Inkingi, a été portée disparue, trÃ"s probablement à la suite d'une disparition forcée dans un centre de détention officiel du gouvernement. «Â Les méthodes brutales du Rwanda pour réprimer la dissidence suscitent de grandes inquiétudes quant à la sécurité et au bien-être de toute personne arrêtée Â», a conclu Lewis Mudge. «Â Les parter internationaux du Rwanda devraient condamner publiquement la répression et le bilan déplorable du Rwanda en matià re de droits humains, et devraient faire pression pour la libà cration immà diate et sans conditions du groupe. »

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});